

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS**

SEANCE DU 22 MARS A 18 H 30

**N° 08/2017: ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND
ALBIGEOIS A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT**

Date de convocation : 15/03/2017
Nombre de délégués présents : 21
Titulaires : 17
Suppléants : 4
Votants : 21

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-deux mars, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Gennes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Madame Muriel ROQUES ETIENNE

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Michèle BARRAU-SARTRES, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES-ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Damien CHAMAYOU, Jean-Pierre LEFLOCH, Éric PUJOL, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Louis BARRET, Guy BORIES, Alain FABRE, Emile GOZE, Alain GRIMAL.

Suppléants votants : Madame, Chantal CAPELLE, Messieurs, Jean-Louis FABRE, Claude JULIEN, Thierry MALLÉ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane BAUGUIL-THOMAS, Isabelle CALMET, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Najat DELPEYRAT, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Laurence PUJOL, Emilie RAYNAL, Messieurs, Gérard PUECH, Jean-Louis PUECH, Patrick RAMOND, Alain SÉVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Jean-Claude MADAULE, Robert ROUMEGOUX, Henri VIAULES, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvian CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Bernard TROUILHET, Jean-Michel BOUAT, Gérard POUJADE, Jean-Pierre SOULA, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Philippe DE BEAULIEU, Thierry DUFOUR, Bernard GRIALOU, Éric GUILLAUMIN, Bruno LAILHEUGUE, Dominique SANCHEZ, Pierre-Marie SENES.

N° 08/2017: ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Madame Anne Marie Rosé, Rapporteur,

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial avec notamment l'élaboration du SRADDET Occitanie 2040

La Fédération nationale des SCOT dispose notamment depuis avril 2012 d'un directeur permanent au service de ses adhérents.

Le Syndicat Mixte du SCOT du grand albigeois adhère à cette association depuis sa création.

Le régime de cotisation appliqué depuis 2015 repose sur une cotisation d'un centime par habitant, avec une cotisation « plancher » de 300 euros (pour les SCOT dont la population est inférieure ou égale à 30 000 habitants) et une cotisation « plafond » de 4 000 euros (pour les SCOT dont la population est supérieure à 400 000 habitants). Le nombre d'habitants de chaque établissement public adhérent sera extrait de la base nationale BANATIC du ministère de l'intérieur.

Pour 2017 la base nationale Banatic fixe sur le territoire SCOT une population totale à 102 438 habitants ce qui représenterait une cotisation à 1024,38 €

Le conseil syndical doit également désigner ses représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

LE COMITE,

Vu les statuts de l'association Fédération Nationale des SCOT,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du SCOT d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT,

N° 08/2017: ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

↳ DECIDE D'ADHERER à la Fédération Nationale des SCOT pour l'année 2017

↳ DECIDE DE VERSER à la Fédération Nationale des SCOT la somme de 1024,38 € correspondant à la strate de population du périmètre du SCOT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à l'article 5 des statuts, et précise que les crédits sont disponibles à l'article 6281 (chapitre 011) au budget 2017.

↳ DECIDE DE DESIGNER Madame Anne-Marie Rosé, Présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Grand albigeois, en tant que représentant titulaire du SCOT du Grand Albigeois à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT,

↳ DECIDE DE DESIGNER Monsieur Damien CHAMAYOU, Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT, en tant que représentant suppléant du SCOT du Grand Albigeois à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT.

↳ DECIDE D'AUTORISER LA PRESIDENTE à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 21

Pouvoir(s) :

Majorité absolue : 17

Votes favorables : 21

Votes défavorables :

Nuls :

Abstentions :

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

REÇU LE
29 MARS 2017
Fait et délibéré
Le 22 mars 2017
Pour extrait certifié conforme
PRÉFECTURE DU TARN

LA PRESIDENTE
ANNE-MARIE ROSE

